

Palais Granvelle - Réfection de la couverture - 6^{ème} tranche de travaux - Nouvelles modalités de financement - Modification de la délibération du 14 décembre 1992

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 14 décembre 1992, le Conseil Municipal avait décidé de lancer la 6^{ème} tranche de travaux de couverture du Palais Granvelle, pour un montant de 2 000 000 F TTC, ventilé à 50 % pour la part de l'État et à 50 % pour la part Ville et autres collectivités territoriales (Région - Département).

La Région de Franche-Comté, ainsi que le Département du Doubs ayant porté à la connaissance de la Ville leur décision de ne pas subventionner cette opération, l'enveloppe des travaux est ramenée à 1 000 000 F TTC. Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

- part de l'État : 50 % soit 500 000 F (sous réserve de l'obtention de crédits suffisants et de l'accord de la Conférence Administrative Régionale),

- part restant à la charge de la Ville : 50 %, soit 500 000 F, crédit figurant au budget primitif 1993 chapitre 903.61.130.8601 CS 33000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux pour un montant de 1 000 000 F TTC,

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la maîtrise d'ouvrage.

M. LIME : Je veux simplement dire que ce dossier venant maintenant ne manque pas de sel. Après l'échange très vertueux de tout à l'heure sur la défense du patrimoine, soudain on tombe sur un dossier qui vient là parce que le Département et la Région finalement décident de ne pas intervenir sur la défense d'un patrimoine qui est pourtant le plus prestigieux de la Ville de Besançon, c'est assez amusant. Cette succession dans le temps est drôle.

M. VIALATTE : Un mot Monsieur le Maire pour dire qu'en effet la commission spécialisée du Conseil Général s'est longuement penchée il y a deux mois sur toutes les demandes émanant de toutes les communes du département en matière de restauration du patrimoine et qu'elle a eu, parce que les enveloppes budgétaires sont limitatives, et pour toutes collectivités il y a des choix à faire, que s'agissant de Besançon le choix s'est porté prioritairement sur l'Église de la Madeleine où à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles compte tenu des préoccupations que cause sa dégradation, il est apparu souhaitable de «mettre le paquet» en crédit sur une première tranche de travaux. Par conséquent, les crédits n'ont pas échappé à la Ville de Besançon, ils ont été déployés sur un autre édifice qui pose des problèmes tout à fait sérieux. Voilà ce que je tenais à dire sur cette question.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je veux simplement faire une remarque, c'est que si la Région et le Département sont obligés de faire des choix en raison de restrictions budgétaires, la Ville aussi, donc il ne faut pas lui demander plus de participations au ravalement des façades, de la Porte Noire ou autres ; on a aussi les mêmes contraintes.

M. LE MAIRE : On est tous logés à la même enseigne.

M. FOUSSERET : Je déplore d'autant plus la décision du Conseil Général que, là aussi c'est un problème de choix et de choix politique. C'est d'autant plus regrettable que l'État et le Ministère de la

Culture d'alors, la Direction Régionale des Affaires Culturelles avaient les crédits disponibles pour satisfaire ce qui a été prévu cette année et aussi le Palais Granvelle. Je crois qu'on a fait perdre là, à notre patrimoine, à notre collectivité, le bénéfice de subventions qu'on ne retrouvera peut-être pas prochainement et vous le savez bien Monsieur VIALATTE. Je le dis souvent, lorsqu'on a voulu trouver 15 MF pour acheter des forêts dans le Haut-Doubs, on a pu le faire. Là, je regrette qu'on n'ait pas trouvé suffisamment d'argent pour effectivement faire des tranches supplémentaires en terme de remise en état de notre patrimoine. Et notre collègue Mme GUINCHARD-KUNSTLER l'a très bien dit tout à l'heure, je ne reviendrai donc pas là-dessus, mais il est très désagréable d'entendre effectivement deux discours.

M. VIALATTE : Je ne peux pas laisser dire que c'est un choix politique qui a conduit le Conseil Général à privilégier une opération par rapport à une autre pour une raison très simple : c'est que l'autre opération concerne également Besançon et un édifice une fois encore sur lequel, de l'avis technique des spécialistes c'est-à-dire la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il était urgent d'intervenir en 1993 compte tenu de l'état de dégradation de la pierre que vous-même Monsieur le Maire au Conseil Municipal il y a quelques semaines vous souligniez. Vous aviez d'ailleurs eu un mot d'humour en disant «ne passez pas sous le porche de l'Église de la Madeleine, il y a des pierres qui tombent».

M. LE MAIRE : Moi je n'y passe pas !

M. VIALATTE : Donc la Direction Régionale des Affaires Culturelles, préoccupée par l'état de ce monument, estimait techniquement nécessaire d'intervenir rapidement.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on ne polémiquera pas plus longtemps sur les choix du Conseil Général ; vous en parlerez dans cette assemblée !

M. LIME : La Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Ministère de la Culture ont tellement la priorité de Granvelle qu'ils étaient prêts à mettre 1 MF cette année et c'est cela qu'on rate. On rate 1 MF de la part de l'État, c'est tout.

M. FOUSSERET : C'est vrai et vous le savez très bien.

M. BARETJE : Je crois qu'il ne faut pas dire non plus, si vous permettez, autre chose que ce qui est la réalité. Il y a eu plusieurs demandes de la Ville et il y avait effectivement accord sur les trois demandes qui étaient la Citadelle, le Musée Granvelle et l'Église de la Madeleine, je dis bien et l'Église de la Madeleine, et effectivement la réponse du Conseil Général du Doubs aurait pu être pour les trois. C'est une restriction volontaire par rapport à ce qui a été proposé et par rapport à ce que nous avons l'habitude d'obtenir les années précédentes. C'est un choix mais c'est un choix de restriction du Conseil Général.

M. SALOMON : Dernier mot parce que Michel VIALATTE a parfaitement expliqué ce qui s'est passé en commission. On a une ligne budgétaire c'est vrai qui n'est pas élastique et qui était identique à celle des autres années. Besançon appartient bien sûr au Département mais il y avait aussi un certain nombre d'opérations à faire et vous savez qu'on est plusieurs dans les commissions. On a longuement discuté, on a effectivement demandé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles quelles étaient les priorités. Les responsables de cette administration nous ont dit de mettre prioritairement de l'argent sur l'Église de la Madeleine. Si on nous avait dit de mettre l'argent sur le Musée Granvelle, le Musée Granvelle aurait été prioritaire ! Ça ne veut pas dire que pour les autres années c'est bloqué, mais cette année il y a eu cette difficulté et le budget, celui-là comme celui de la Ville n'est pas élastique. On a donc fait des choix en fonction des discussions mais cela ne veut pas dire qu'il faut s'arrêter là, bien entendu.

M. LE MAIRE : Très bien on espère que vous reprendrez ce projet. C'est la commission que vous présidez Monsieur SALOMON et vous êtes trois Conseillers Municipaux de Besançon à appartenir à cette commission ; je constate que vous vous êtes bien battu, mais vous avez perdu quand même.

M. SALOMON : Le problème, c'est qu'il n'y a pas assez de crédits.

M. LE MAIRE : Vous reverrez cela, mais en attendant c'est dommage.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.